

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 29 septembre 2008

CP 08/09-15

INTERVENTION DU CONSEIL GENERAL EN MATIERE DE LOGEMENT SOCIAL MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport présenté par Monsieur le Président de la Commission Habitat, relatif aux dossiers de demandes de subventions déposés par les opérateurs HLM pour les opérations relevant de la programmation 2007.

En application de la délibération du 28 mars 2002 réactualisant la politique du Conseil Général en matière de logement social, il appartient en effet à la Commission Habitat, constituée à cet effet, d'établir une liste annuelle d'opérations éligibles dans le cadre des crédits délégués par l'Etat et de soumettre les projets des opérateurs, après instruction, à la Commission Permanente pour l'attribution des subventions correspondantes.

La Commission Habitat s'est réunie le 21 mai 2008 et a, au regard des avis techniques émis, dressé la liste des opérations susceptibles d'être éligibles au financement départemental, conformément au tableau ci-après :

<i>n° Progos</i>	<i>Commune</i>	<i>Adresse</i>	<i>Opérateur</i>	<i>Type</i>	<i>Nbre Logts</i>	<i>Subvention</i>
LOG00224	Valence d'Agen	Place Jean Baylet	Tarn et Garonne Habitat	CN	10	38 100 €
LOG00228	Valence d'Agen	Rue des fossés	Tarn et Garonne Habitat	AA	1	3 810 €
LOG00225	Molières	Ilot Pierre	Tarn et Garonne Habitat	AA	8	30 480 €
TOTAL					19	72 390 €

AA : Acquisition/Amélioration

CN : Construction neuve

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision, étant entendu que ces subventions seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, article 204 1786, sous-fonction 72.

* Autorisation de programme	72 390 €
* Engagement à ce jour	0 €
* Engagement à la présente Commission	72 390 €
* Reliquat	0 €

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 29 septembre 2008

CP 08/09-15

**INTERVENTION DU CONSEIL GENERAL EN MATIERE DE
LOGEMENT SOCIAL
MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la délibération du Conseil général du 28 mars 2002 réactualisant la politique du Conseil Général en matière de logement social,

Vu l'avis de la commission habitat réunie le 21 mai 2008,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

– Approuve la liste des opérations éligibles au financement départemental, pour un montant global de 72 390 € conformément au tableau suivant:

<i>Commune</i>	<i>Adresse</i>	<i>Opérateur</i>	<i>Type</i>	<i>Nbre Logts</i>	<i>Subvention</i>
Valence d'Agen	Place Jean Baylet	Tarn et Garonne Habitat	CN	10	38 100 €
Valence d'Agen	Rue des fossés	Tarn et Garonne Habitat	AA	1	3 810 €
Molières	Ilôt Pierre	Tarn et Garonne Habitat	AA	8	30 480 €
TOTAL				19	72 390 €

AA : Acquisition/Amélioration

CN : Construction neuve

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 2041786, sous-fonction 72 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Hors de la présence de Monsieur José Gonzalez, Vice-Président du Conseil Général, Président de Tarn-et-Garonne Habitat.

Le Président,